

Monsieur le président du Conseil interprofessionnel,
Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des
ordres professionnels,

J'aimerais tout d'abord vous présenter les personnes qui m'accompagnent et qui sont connues de la plupart d'entre vous. Tout d'abord Madame la vice-présidente de l'Office, Sylvie de Grandmont et M. Paul Desrosiers membre de l'Office.

Je vous remercie de cette invitation à vous rencontrer à l'occasion de vos travaux d'aujourd'hui. Elle est évidemment la bienvenue pour moi car elle me permet de prendre contact avec les représentantes et les représentants des ordres, en tant qu'entité collective exerçant les responsabilités que la loi donne au Conseil interprofessionnel du Québec et qui lui donnent un rôle clef dans le système professionnel. Ce sont des occasions privilégiées pour l'Office de s'adresser à l'ensemble de ses partenaires directs et d'échanger sur les situations et enjeux qui sont ceux du système professionnel tout entier.

Ma venue parmi vous aujourd'hui pourrait sembler un peu prématurée, à peine deux mois après mon entrée en fonctions. Mais comme vous le savez, je rencontre actuellement, à un rythme soutenu, chacun et chacune des présidents et présidentes d'ordres professionnels, dans le cadre de ce que je veux être une prise de contact, doublée d'échanges ouverts et francs sur chacun des ordres.

Dans ce contexte, je ne peux donc que vous livrer des impressions premières, quelques réflexions – à l'état de réflexe pour ainsi dire. D'ailleurs, même si je prétendais vous livrer une analyse approfondie de dossiers spécifiques, vous ne me croiriez pas.

Je vais donc plutôt échanger avec vous sur certaines des valeurs qui me guident, depuis trente ans de carrière et deux mois à l'Office des professions et qui me sont communes avec les membres de l'Office.

D'abord, l'écoute. J'entends ne ménager aucun effort pour que l'Office dans son ensemble soit à l'écoute de vos réalités. L'Office n'est pas et ne doit pas être un organe bureaucratique, sourd aux réalités que vous vivez. Ainsi, avec mes collaborateurs, je prêterai toujours la plus grande attention aux observations ou aux demandes que vous nous ferez.

À l'occasion des rencontres que la Vice-présidente et moi tenons avec vous, lorsque vous me parlez des points forts, des points faibles du système, des problèmes ou des projets de vos ordres professionnels respectifs, vous aurez remarqué que non seulement j'écoute attentivement et j'aspire à comprendre, mais également que je suis à la recherche des moyens les plus efficaces et de la solution la plus simple. Voilà pour moi un corollaire essentiel à l'écoute qui dicte ma conduite : la recherche de solutions plutôt que la recherche de problèmes.

Je veux également vous parler de confiance. La confiance est un ingrédient fondamental de la qualité des échanges. Je puis vous dire que j'aborde le monde professionnel comme un monde responsable, digne de confiance et capable de comprendre les enjeux qui sont les siens et d'en débattre avec l'Office, non dans une relation de subordination ou de crainte mais dans une relation de partenariat ouvert et confiant.

C'est cette valeur de confiance qui m'a amené à me faire une idée de plus en plus précise de la différence qui existe entre la surveillance et le contrôle. "Surveiller", c'est "veiller". Le mandat de l'Office est un mandat de veille; ce mandat fait appel à l'observation attentive et participative dans le but ultime que nous détermine le Code: qu'ensemble nous assurions la protection du public. L'article 12 du Code des professions donne en effet à l'Office le mandat « de veiller à ce que chaque ordre assure la protection du public ».

Cette veille nous permet de dégager ensemble une vision et se situe dans une démarche commune d'amélioration constante. C'est un mandat qui a pour l'Office une finalité : proposer des avenues en vue de permettre aux ordres d'assumer les multiples facettes de leur rôle. Dans cette optique, l'Office se veut facilitateur, partenaire, plutôt que vérificateur.

Un troisième élément que je porte haut dans mes priorités: la souplesse. Vous pouvez être assurés, là aussi, que l'Office, et son président en particulier, aborderont l'ensemble des problématiques et des dossiers non seulement avec ouverture d'esprit dans leur analyse mais avec souplesse quant à la façon de dégager ou d'appliquer des solutions.

Et j'associe à cette vertu de souplesse une attitude de pragmatisme. Vous pouvez compter sur moi et sur mes collaborateurs et collaboratrices pour que nos actions et notre collaboration soient essentiellement exemptes de dogmatisme, de dirigisme et de tentation d'appliquer des idées fixes. N'a-t-on pas déjà dit qu'on commence à avoir des idées fixes lorsqu'on arrête de penser.

Un des premiers objets qui pourrait subir cette épreuve de la souplesse me paraît être celui de la réglementation.

Une des premières choses qui m'a frappé à mon arrivée en fonctions est le nombre impressionnant de lois et règlements qui norment le système professionnel. Certainement une question d'atavisme : trente ans passés au travail juridique à un titre ou à un autre ne peut faire autrement que marquer son homme!

Comme nous le savons tous, une réglementation abondante n'est pas le gage d'une situation bien réglée. Le nombre de règlements ne garantit pas que les quarante-trois ordres et les 270 000 professionnels auront à leur disposition les meilleurs outils pour mener à bien l'objectif essentiel du système professionnel : la protection du public. Loin s'en faut.

Il y a certainement un effort à consentir pour l'évaluation de cette réglementation, et ce, sans se contenter d'une perspective cosmétique. Il ne s'agit pas de changer dix règlements de trois pages pour un règlement de trente pages. On se comprend. Il s'agit plutôt de réfléchir à l'apport de chacune des règles existantes à l'atteinte des objectifs de notre système, à commencer évidemment par la protection du public et tout ce qu'elle implique.

L'ennui naquit de l'uniformité a-t-on déjà dit ; je crois pour ma part que l'uniformité engendre la facilité et peut engendrer l'inefficacité. Je puis vous dire que pour moi l'uniformité dans les règles n'est pas une fin en soi ; c'est encore moins une vertu. Sans vouloir ouvrir la porte à une atomisation des structures ou à un éclatement des modes de réglementation, j'estime que nous devons nous efforcer d'adapter autant que possible les règles au contexte de leur mise en œuvre. Il est donc question pour moi de promouvoir la souplesse et de toujours laisser la porte ouverte à une modulation des règles en fonction du contexte dans lequel elles devront s'appliquer.

À titre d'exemple, il me semble que la protection du public ne se présente pas de la même manière d'un domaine à l'autre. Il me semble également que nous devons tenir le plus grand compte des différences ou des disparités de situations qu'on trouve d'un domaine à l'autre ou d'un ordre à l'autre.

Il va sans dire que tout cela s'entend dans une situation où est poursuivi et maintenu l'objectif de protection du public. L'essentiel à préserver est la cohérence dans la poursuite de cet objectif. On ne parle donc pas d'objectifs à la carte; la réglementation doit se préoccuper des résultats. C'est cela la cohérence. L'adaptation ou la modulation vise les moyens pour atteindre ces objectifs, et ces moyens n'ont pas toujours besoin d'être précisés dans leurs moindres détails dans un règlement.

Si j'avais à illustrer l'esprit de ce qui précède, je serais tenté de vous dire que la justice ou l'équité ne réside pas forcément dans le fait d'appliquer les mêmes règles à des situations différentes mais parfois, d'appliquer des règles différentes à des situations différentes.

Vous le savez, le rôle de l'État fait l'objet de remises en cause et nous manquerions à notre devoir si nous ignorions les questions liées à l'intensité et à la qualité de l'intervention de l'État dans le domaine professionnel. Il ne suffit pas d'être présent et d'agir ; encore faut-il être présent là où il faut, quand il faut et agir comme il convient.

Étant tout d'abord à l'écoute de vos préoccupations à cet égard je suis donc prêt à travailler avec vous pour harmoniser ce qui le requiert et nous délester de ce qui n'est pas essentiel. J'ai d'ailleurs appris que certains d'entre vous travaillent à une révision des lois et règlements. Soyez assurés que je prendrai rapidement connaissance de vos suggestions et collaborerai avec vous à simplifier ce qui à l'occasion peut paraître inutilement complexe.

Outre ces quelques remarques qui me sont venues en réfléchissant à la mission de l'Office et au rôle que je pourrai y jouer, j'ai également déjà pu faire quelques constats que je voudrais partager avec vous.

Un premier constat concerne l'entendement commun de l'Office avec le Conseil interprofessionnel d'une part, et avec les plus de trente ordres déjà rencontrés jusqu'ici. Une première impression me réjouit. C'est celle de trouver de façon sinon uniforme, en tout cas constante, beaucoup d'ouverture et de collaboration jusqu'ici.

Un autre constat impressionnant et encourageant à la fois est que tous et toutes parmi les personnes que j'ai déjà rencontrées, non seulement ont à coeur les questions qui sont propres à leur ordre, mais ont le souci de la qualité du système professionnel lui-même. Voilà qui est réconfortant pour la nécessaire collaboration que nous entreprenons ensemble, le Conseil interprofessionnel, les ordres et l'Office.

J'ai également pu constater qu'il est à peu près unanime le souci de moderniser, de mettre à jour notre système professionnel. Mes contacts avec le ministre responsable m'ont permis toutefois de constater la volonté de faire en sorte que la machine, tant de l'Office que des ordres, ne soit pas frappée d'attentisme ou de paralysie pendant la période où l'on va devoir mettre en application les principes qui auront été arrêtés pour cette mise à jour. Autrement dit, l'Office doit s'attacher à continuer à faire marcher la machine pendant qu'on en perfectionne les mécaniques.

Vous pouvez donc compter sur l'Office pour ne pas voir se multiplier les moratoires ou attentes indus quant à des dossiers importants. Pour revenir un instant sur le terrain de philosophie de gestion, je dois vous dire à cet égard que nous visons plus les résultats que les moyens.

Dans cet esprit pragmatique, je dois vous dire mon ouverture à ce que nous travaillions en parallèle avec la mise à jour envisagée pour le système, à l'amélioration des outils et des mécanismes actuels que le système professionnel offre pour la protection du public. C'est une chose de repenser les champs d'exercice et la base de l'organisation des professions; c'en est une autre d'améliorer les mécanismes de discipline, d'inspection ou d'adoption des règlements.

C'est dans cet esprit que nous continuerons nos efforts pour mener à bien un certain nombre de dossiers tel celui de l'exercice des professions en personne morale. Je sais que l'évolution des structures économiques de même que l'évolution des marchés rendent plus que jamais nécessaire l'adaptation des institutions socio-économiques, fussent-elles aussi individualisées que des cabinets de professionnels. Nous savons que les professionnels doivent se donner des formes et des structures propres à les maintenir en situation concurrentielle à une échelle maintenant plus grande. Les secteurs de la gestion, du génie et de l'environnement nous en fournissent quelques exemples. J'entends donc que l'étude de ce dossier soit priorisé par l'Office.

Sans préjuger des autres constats ou synthèses qui me viendront lorsque j'aurai terminé cette tournée, je vous encourage à continuer de définir les intérêts de vos institutions, non seulement par rapport à la situation spécifique que vit chacune d'elles, mais aussi par rapport à l'intérêt bien compris de l'ensemble du système.

Une communauté de quarante-trois institutions ou de 270 000 professionnels ne peut faire l'économie d'une vision collective des conditions de son bon fonctionnement et de son adaptation nécessaire au monde moderne. Cela commande que chacun, chacune d'entre nous soit conscient que tous les objectifs désirables de chacune des institutions ne puissent être instantanément et en

même temps atteints, mais qu'il faut plutôt faire l'effort de choisir avec le meilleur consensus possible les axes de gestion et de développement du système en fonction de priorités concrètes, réalistes et surtout utiles.

Je fais donc appel à votre collaboration afin que nous puissions établir des priorités et des programmes de travail réalistes pour les ordres et pour l'Office. Nos ressources ne sont pas illimitées; il nous faut les utiliser au mieux pour l'atteinte des objectifs. L'établissement d'une planification claire ... et son respect ... est la condition essentielle de notre réussite commune.

Les choix stratégiques que nous devons faire ne doivent pas se faire sur la seule base de consensus sectoriels. Chaque profession est importante, qu'elle soit ou non à acte exclusif. N'oublions pas à cet égard que l'existence d'actes exclusifs n'emporte pas rang supérieur ou prioritaire par rapport à d'autres. Il s'agit rappelons-le d'un moyen de protection du public et qui dépend avant tout du risque de préjudice attaché à ces actes.

Tout cela nous ramène bien évidemment à la question de la vision que nous devons avoir de chacune de nos institutions mais aussi du système professionnel tout entier. Je souhaite, encore une fois, que se maintiennent et se développent la plus saine concertation, la plus utile collaboration entre l'Office des professions, le Conseil

interprofessionnel et les ordres. Nous trouverons ainsi, j'en suis sûr, des gisements, des filons non encore explorés pour la meilleure administration du système et pour son développement.

En somme, l'heure n'est pas à la rigidité dans l'analyse ou à l'approche technocratique. J'espère que cela est de nature à vous rassurer sur l'arrivée d'un fonctionnaire de carrière dans un système fondé sur l'autogestion et la responsabilité des ordres.

Merci de votre attention.